

FONDS SOLDAT EN MOUVEMENT – MANDAT

GÉNÉRALITÉS

1. Le Fonds Soldat en mouvement, ci-après appelé « Fonds » aux fins de la présente, est complémentaire au programme Soldat en mouvement. Le Fonds vise à aider les membres actifs et retraités des Forces canadiennes (FC) qui sont malades ou blessés à adopter et à maintenir un mode de vie sain et actif en participant à des activités sportives et de conditionnement physique.

DÉFINITIONS

2. *Programme Soldat en mouvement.* En mai 2007, lors du tout premier sommet des FC sur le programme, l'honorable Gordon O'Connor, ministre de la Défense nationale, et le Général Rick Hillier, CEMD, ont annoncé officiellement le lancement du programme Soldat en mouvement des FC. C'est à cette même occasion que la responsabilité du programme a été transférée au DGSSPF. Il s'agit essentiellement d'un programme public destiné à améliorer la qualité de vie des membres du personnel des FC qui sont malades ou blessés au moyen d'activités sportives et de conditionnement physique, à leur permettre d'établir de nouveaux objectifs, à favoriser l'accès à un réseau de pairs et, finalement, à rehausser la qualité de vie des militaires malades ou blessés et de leurs familles. Le programme vise aussi à mettre en évidence le potentiel et la valeur des membres du personnel des FC malades ou blessés, plutôt que leur incapacité.

3. *Fonds Soldat en mouvement.* Le Fonds Soldat en mouvement est un fonds des biens non publics (BNP) qui appuie le programme Soldat en mouvement. Il doit par conséquent se conformer à toutes les règles régissant les BNP.

4. *Bénéficiaire :* Tout membre actif ou retraité des FC aux prises avec une incapacité permanent physique ou psychologique qui a reçu un certificat de santé écrit d'une autorité médicale compétente l'autorisant à participer à des activités sportives et/ou de conditionnement physique et qui est admissible à une aide financière en vertu du présent mandat. Trois catégories de bénéficiaires ont été établies en fonction du niveau d'aptitudes.

a) *Niveau débutant :* Le bénéficiaire commence à pratiquer un nouveau sport ou une nouvelle activité de conditionnement physique. Introduction aux mouvements et aux habiletés de base.

b) *Niveau intermédiaire :* Le bénéficiaire s'adonne régulièrement à un sport ou à une activité de conditionnement physique. Les mouvements et les habiletés de base sont acquis et affinés. Introduction aux habiletés avancées.

c) *Haut niveau* : Le bénéficiaire s'entraîne au moins trois (3) fois par semaine et aspire à prendre part à des compétitions de calibre national ou international dans une activité de conditionnement physique ou dans un sport donné. Les mouvements et les habiletés avancées sont acquis et affinés et un programme d'entraînement de haut niveau a été mis en place sous la supervision et les conseils d'un instructeur ou d'un entraîneur compétent. Pour qu'un bénéficiaire soit considéré de haut niveau, un instructeur ou un entraîneur compétent ou un organisme national de réglementation reconnu par Sport Canada doit délivrer une lettre attestant que le bénéficiaire s'entraîne au moins trois (3) fois par semaine sous la supervision et les conseils d'un instructeur ou d'un entraîneur compétent.

5. *Subventions* : Les bénéficiaires peuvent obtenir une aide financière sous forme de subventions pour couvrir le coût total des dépenses admissibles. Il existe trois catégories de subventions.

a) *Achat d'équipement* : subventions pour l'achat d'équipement adapté au niveau d'aptitude du bénéficiaire. Une subvention de ce type peut être accordée pour couvrir les dépenses liées à l'achat d'équipement adapté et/ou d'appareils fonctionnels d'usage personnel. Les bénéficiaires des niveaux débutant, intermédiaire et haut niveau sont admissibles à cette catégorie de subvention.

b) *Vie active* : subventions pour couvrir les dépenses relatives au programme d'entraînement et aux cours, les frais de déplacement pour prendre part à des compétitions et à des activités, les coûts associés au personnel de soutien ou d'autres dépenses raisonnables qui contribuent directement au maintien d'un mode de vie sain et actif. Les bénéficiaires des niveaux débutant et intermédiaire sont admissibles à cette catégorie de subvention.

c) *Entraînement de haut niveau* : subventions pour les programmes d'entraînement de haut niveau et/ou les dépenses relatives à une compétition. Seuls les bénéficiaires de haut niveau sont admissibles à cette catégorie de subvention.

PROCÉDURE

Généralités

6. Les bénéficiaires sont admissibles à des subventions pouvant atteindre une valeur maximale cumulative à vie de 20 000 \$CAN, à moins d'autorisation contraire du DGSSPF.

7. Les subventions ne doivent pas servir à compenser des dépenses découlant du programme Soldat en mouvement ni d'autres responsabilités publiques.

Demande de subvention

8. Un bénéficiaire désirant obtenir une aide financière doit remplir et signer la *Demande de subvention du Fonds Soldat en mouvement*, ci-jointe à l'annexe « A », le *Formulaire d'attestation et de consentement*, ci-joint à l'annexe « B », ainsi que le *Formulaire d'autorisation de diffusion*, ci-joint à l'annexe « C ». Pour qu'une demande d'aide financière soit examinée, le bénéficiaire doit avoir rempli ces trois formulaires et respecter les conditions énoncées.

9. Les demandes doivent être envoyées directement au gestionnaire du Fonds Soldat en mouvement au QGDN et seront acceptées n'importe quand pendant l'année. Celui-ci informera les demandeurs de l'état de sa demande.

Sélection

10. Le gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement peut approuver des demandes d'une valeur maximale de 5 000 \$. Les demandes excédant ce montant doivent être transmises à l'autorité approbatrice compétente.

11. L'autorité approbatrice examinera chaque demande en tenant compte des facteurs suivants :

- a) recommandation d'un expert (p. ex., un médecin, un conseiller en sport, etc.);
- b) urgence du besoin;
- c) disponibilité de l'aide financière provenant d'autres sources;
- d) conséquence de la non-obtention des fonds;
- e) objet de l'aide financière;
- f) ressources financières disponibles;
- g) probabilité que l'aide financière contribue directement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif.

12. Voici une liste non exhaustive des types d'aide financière qui peuvent être accordés :

- a) achat d'appareils de soutien personnels (p. ex., des prothèses pour activités sportives);
- b) achat d'équipement de sport adapté (p. ex., fauteuil roulant pour activité sportive, luge pour le hockey, embarcation pour l'aviron);

- c) subvention pour frais de déplacement admissibles conformément aux directives des FNP sur les déplacements, y compris les billets d'avion (classe économique), l'hébergement (accès sans restriction et chambres simples), repas avec reçus (jusqu'à concurrence du maximum autorisé par le CT) et autres dépenses raisonnables découlant de la participation à une activité de conditionnement physique ou de sport qui contribue directement au maintien d'un mode de vie sain et actif ou à son amélioration;
- d) subvention pour dépenses d'entraînement, cours, personnel de soutien, frais liés aux entraîneurs et autres dépenses raisonnables découlant d'un programme d'entraînement de haut niveau approuvé et supervisé par un entraîneur/un instructeur compétent;
- e) subvention pour couvrir les services d'une personne de soutien pour un membre des FC sauf si un médecin le recommande autrement et que le DGSSPF l'autorise. La personne de soutien offre une aide directe au bénéficiaire qui participe à un événement ou à une activité de Soldat en mouvement (p. ex., aide médicale, transport de l'équipement, aide personnelle, etc.).

13. Des fonds ne seront pas attribués pour l'achat de suppléments alimentaires et de suppléments pour athlètes ou de boissons énergétiques.

14. Dans l'année civile suivant la réception de leur subvention, les bénéficiaires seront tenus de présenter au Fonds Soldat en mouvement toutes les factures payées ou les reçus originaux attestant de l'utilisation de la subvention pour des dépenses approuvées. On pourra aussi demander aux bénéficiaires de soumettre des photos d'action et un témoignage exposant les avantages que procure une subvention du Fonds Soldat en mouvement.

COMITÉ D'EXAMEN DES SUBVENTIONS

15. Le Comité d'examen des subventions (CES) est présidé par le chef, Programmes de soutien du personnel, et se compose notamment des personnes suivantes : le DCP, le gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement, un représentant du Comité paralympique canadien et une autre personne nommée par le DGSSPF. Le CES doit tenir au moins une réunion par année pour examiner les cas et le fonctionnement du Fonds Soldat en mouvement.

COLLECTE DE FONDS

16. En général, le Fonds Soldat en mouvement figure au nombre des fonds des biens non publics, dont le Fonds de bien-être dans les hôpitaux, la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes et le Fonds pour les familles des militaires qui peuvent tirer parti des commandites et des dons privés et de sociétés dans le cadre du programme Appuyons nos troupes. Les commandites et les collectes de fonds de

sociétés pour tous ces fonds doivent être coordonnées par l'entremise de la section des commandites et des dons du DGSSPF.

POUVOIRS FINANCIERS

17. Le tableau suivant précise les autorités approbatrices et les montants limites qu'elles sont autorisées à approuver :

a) subventions aux bénéficiaires;

Autorité approbatrice	Montants limites d'autorisation
DGSSPF	Aucune restriction
CPSP	Jusqu'à 20 000 \$
DCP	Jusqu'à 10 000 \$
Gestionnaire principal, Soldat en mouvement	Jusqu'à 5 000 \$

b) coûts et dépenses d'administration du Fonds Soldat en mouvement.

Autorité approbatrice	Montants limites d'autorisation
DGSSPF	Aucune restriction
CPSP DCP Gestionnaire principal, Soldat en mouvement	Jusqu'à 5 000 \$

18. Les rôles et responsabilités spécifiques du gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement, du gestionnaire du Fonds Soldat en mouvement et du Comité d'examen des subventions sont annexés au présent document.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

19. Tous les renseignements personnels relatifs au Fonds Soldat en mouvement ne peuvent être recueillis, utilisés, conservés ou divulgués qu'en conformité des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

20. Le présent mandat peut en tout temps faire l'objet de modifications sur approbation écrite du DGSSPF.

ANNEXE A RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement

Le gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement relève du directeur du conditionnement physique et est chargé de ce qui suit :

- a) administrer le fonctionnement au quotidien du programme Soldat en mouvement, y compris la gestion du Fonds Soldat en mouvement, conformément aux règles et aux règlements pertinents;
- b) examiner et approuver les demandes d'aide financière, conformément aux tableaux précisant les autorités approbatrices et les montants limites.

Gestionnaire du Fonds Soldat en mouvement

Le gestionnaire du Fonds Soldat en mouvement relève du gestionnaire principal du programme Soldat en mouvement et est chargé de ce qui suit :

- a) examiner et approuver les demandes d'aide financière, conformément aux tableaux précisant les autorités approbatrices et les montants limites.
- b) soumettre au gestionnaire du programme Soldat en mouvement toute recommandation visant le financement de nouveaux programmes et services avantageux pour les bénéficiaires admissibles, en précisant la nature du programme ou du service, le nombre possible de fournisseurs de service ainsi que le niveau de financement recommandé;
- c) sous réserve des lois pertinentes, y compris des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, prendre les mesures nécessaires, y compris consulter de tierces parties acceptées par la personne à la recherche d'aide financière, pour identifier les bénéficiaires d'aide financière du Fonds Soldat en mouvement;
- d) veiller à ce que les renseignements que contiennent les demandes d'aide financière du Fonds Soldat en mouvement soient classés et traités comme des renseignements confidentiels « Protégé B »;
- e) obtenir du bénéficiaire une *Demande de subvention du Fonds Soldat en mouvement* et un *Formulaire d'attestation et de consentement* (ci-joints aux annexes « A » et « B » respectivement), dûment signés et comportant une deuxième signature attestant que le bénéficiaire consent ou non à ce que le CEMD, le DGSSPF, le commandant de la base/de l'escadre, les FC ou le MDN

rendent publics son nom, le montant ou la nature du paiement, ainsi que les fins générales pour lesquelles le paiement a été versé.

Comité d'examen des subventions

Le Comité d'examen des subventions dispose des pouvoirs et assume les fonctions établis dans le mandat du Fonds Soldat en mouvement.

Les tâches et les responsabilités du Comité d'examen des subventions comprennent ce qui suit :

- a) approuver le paiement de tous les coûts et dépenses engagés pour l'administration du Fonds Soldat en mouvement;
- b) approuver les activités et événements officiels de collecte de fonds, ainsi que le paiement des coûts et des dépenses engagés à ces fins. Toutes les activités de collecte de fonds menées par des entreprises doivent être coordonnées par l'entremise de la section des commandites et des dons du DGSSPF;
- c) préciser de nouveaux programmes et services à court terme avantageux pour les bénéficiaires admissibles;
- d) examiner les états financiers annuels vérifiés du Fonds Soldat en mouvement et en recommander l'approbation au CEMD;
- e) assumer toutes autres tâches et fonctions qui, à l'occasion, peuvent lui être confiées par le DGSSPF.

Le Comité d'examen des subventions a le pouvoir de former des sous-comités selon qu'il le juge approprié.

ANNEXE « A »

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DÉSIGNÉS « PROTÉGÉ B » UNE FOIS LE FORMULAIRE REMPLI

Demande de subvention du Fonds Soldat en mouvement

SECTION A : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

A1. Renseignements personnels sur le bénéficiaire admissible

Nom de famille :

Prénom :

Initiales :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel :

Service/n° de client :

Grade :

Base :

Unité :

Armée (cochez une case) : Armée de terre Force aérienne Forces maritimes

Cochez une case : Actif

Retraité

A2. Quelle est votre incapacité (cochez une case)

Amputation

Lésions médullaires (p. ex., paraplégie)

Déficience visuelle

Déficience auditive

Trouble de santé mentale

Paralysie cérébrale

Autres (Polio, SEP, DM, etc.)

Autre (précisez)

A3. Selon vous, quel est votre niveau d'aptitudes (cochez une case)?

Débutant

Intermédiaire

Haut niveau

A4. Type de demande (cochez toutes les cases pertinentes)

Équipement et (ou) appareil adapté

Vie active

Entraînement de haut niveau

A5. Avez-vous déjà obtenu une subvention du Fonds Soldat en mouvement? Si oui, veuillez préciser :

L'année de votre dernière subvention du Fonds Soldat en mouvement

Le montant de votre dernière subvention du Fonds Soldat en mouvement
\$

SECTION B : AU SUJET DE VOTRE DEMANDE

- B1. Expliquez la raison pour laquelle votre demande est importante. Énoncez clairement comment une subvention du Fonds Soldat en mouvement peut vous aider à atteindre votre but.**
- B2. Précisez les résultats que vous obtiendrez grâce à une subvention du Fonds Soldat en mouvement.**
- B3. Quelles seraient les conséquences d'un refus de votre demande?**

SECTION C : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Montant total de la subvention demandée du Fonds Soldat en mouvement (en devises canadiennes) : \$

ÉQUIPEMENT

Si vous recevez une subvention du Fonds Soldat en mouvement, vous devez produire une facture payée ou un reçu original attestant que vous avez utilisé la subvention pour l'achat d'équipement approuvé.

Quelle est votre activité sportive/de conditionnement physique (p. ex., ski alpin) :

Équipement	Coût total de l'équipement (devises canadiennes)	Montant total de la demande au Fonds Soldat en mouvement (devises canadiennes)
Exemple : luge de hockey et bâtons		

VIE ACTIVE

Si vous recevez une subvention du Fonds Soldat en mouvement, vous devez produire les reçus originaux attestant que vous avez utilisé la subvention pour des dépenses approuvées.

Quelle est votre activité sportive/de conditionnement physique (p. ex., ski alpin) :

	Montant total de la demande au Fonds Soldat en mouvement (devises canadiennes)	Commentaires
Coûts des leçons		
Billets d'avion		
Kilométrage		
Hébergement		
Repas		
Autre (veuillez préciser) :		
Total		

ENTRAÎNEMENT DE HAUT NIVEAU

Si vous recevez une subvention du Fonds Soldat en mouvement pour cette catégorie, vous devez produire les reçus originaux ainsi qu'une copie de votre programme d'entraînement de haut niveau attestant que vous avez utilisé la subvention pour des dépenses approuvées.

Quelle est votre activité sportive/de conditionnement physique (p. ex., ski alpin) :

	Montant total de la demande au Fonds Soldat en mouvement (devises canadiennes)	Commentaires
Coûts des leçons		
Billets d'avion		
Kilométrage		
Hébergement		
Repas		
Autre (veuillez préciser) :		
Total		

Renseignements sur l'événement/la compétition (s'il y a lieu)

Nom de l'événement/la compétition :

Lieu de l'événement/la compétition :

Date de l'événement/la compétition :

Quel niveau de compétition décrit le mieux l'événement pour lequel vous vous entraînez (veuillez cocher une case)

- Compétition de qualification
 Compétition internationale
 Jeux paralympiques/olympiques

- Compétition nationale
 Championnat du monde
 Autre (précisez) :

DÉCLARATION

Commet une infraction toute personne qui fait sciemment une déclaration fautive ou trompeuse dans une demande. Je déclare que les renseignements ici présentés sont, au meilleur de ma connaissance, vrais et complets, sachant que cette déclaration

a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment. Advenant que je reçoive une subvention du Fonds Soldat en mouvement, je déclare que je soumettrai au DGSSPF des photos d'action à haute résolution du bénéficiaire et un témoignage exposant les avantages que procure une subvention du Fonds Soldat en mouvement. De plus, dans l'année civile suivant l'obtention de la subvention, je soumettrai une facture payée ou des reçus originaux attestant de l'utilisation de la subvention pour des dépenses approuvées.

Nom/Signature du signataire autorisé :

Date de soumission :

ANNEXE « B »

***RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DÉSIGNÉS « PROTÉGÉ B »
UNE FOIS LE FORMULAIRE REMPLI***

FORMULAIRE D'ATTESTATION ET DE CONSENTEMENT

Je de (ville/village) dans la province de **ATTESTE L'EXACTITUDE**
de tous les renseignements que j'ai fournis à l'appui de ma demande d'aide financière
du Fonds Soldat en mouvement.

La présente confirme aussi que je suis conscient que les renseignements recueillis à mon sujet seront utilisés et divulgués aux fins de l'évaluation de ma demande et à toutes autres fins liées à l'administration du Fonds Soldat en mouvement et que tout autre utilisation ou divulgation de ces renseignements seront faites sans mon consentement, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

BÉNÉFICIAIRE

SIGNÉ À CE JOUR DE 200 .

ANNEXE « C »

***RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DÉSIGNÉS « PROTÉGÉ B »
UNE FOIS LE FORMULAIRE REMPLI***

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION

